



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BERTRANGES À LA NIÈVRE

**SPANC DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« DES BERTRANGES À LA NIÈVRE »
DEMANDE DE CONTRÔLE D'UN PROJET**

QUESTIONNAIRE DE CONCEPTION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

*Ce présent questionnaire est nécessaire pour l'instruction et la validation de la conception des dispositifs d'assainissement non collectifs. La conception est de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble. Le contrôle de conception par le SPANC n'est pas une prestation de prescription technique. Ce contrôle vous sera facturé **216 € TTC** (tarif voté par délibération du 16 juin 2015)*

Document à retourner par courrier à la Communauté de communes
« des Bertranges à la Nièvre »
2 rue Masson
58130 GUÉRIGNY

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Demandeur en qualité de :

Propriétaire

Locataire

NOM : Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Nom de l'occupant (si différent du demandeur) :

NOM : Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

LOCALISATION ET NATURE DU PROJET :

Adresse :

Code postal : Commune :

Références cadastrales du terrain (sections et n° de parcelles) :

Superficie totale de la ou des parcelles :

Nature du projet immobilier : Construction neuve Aménagement d'une habitation existante

Cadre de la demande : Permis de construire (PC)* Déclaration de travaux (DT)*

Mise en conformité Autre

* Pour les PC ou les DP, date de dépôt : et n° :

CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITATION :

Habitation individuelle Autre usage (préciser) :

Résidence : Principale Secondaire

Nombre de chambres : Nombre d'usagers ou d'habitants :

Un dispositif d'assainissement non collectif, correctement conçu et dimensionné, permet un traitement efficace des eaux usées domestiques et garantit un rejet de bonne qualité dans le milieu naturel (sous-sol, ruisseau, fossé, ...). Pour la majorité des cas, le choix de la filière de traitement se fera en fonction des caractéristiques du sol de la parcelle (profondeur, texture, perméabilité).

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN :

☞ Une étude de sol a-t-elle été réalisée sur le terrain ? Oui* Non

*Si oui, joindre une copie du rapport au présent questionnaire

☞ Superficie disponible pour l'assainissement :

Pente du terrain : Faible < 5 %

Moyenne entre 5 et 10 %

Forte > 10 %

☞ Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à moins de :

- 35 m des ouvrages Oui Non

- 100 m des ouvrages Oui* Non

*Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ? Oui Non

☞ Destination des eaux pluviales : Réseau de surface (fossé, ruisseau)

Rétention (cuve, mare, ...)

Infiltration sur la parcelle

Autre, préciser :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit.

DÉFINITION DE LA FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT :

1- Dispositif de prétraitement :

☞ Est-il prévu un bac à graisse (facultatif) ? Oui Non Volume :litres

☞ Volume de la fosse toutes eaux :litres

Le volume de la fosse toutes eaux est de 3 000 litres minimum. Au-delà de 3 chambres dans l'habitation, rajoutez 1 000 litres par chambre supplémentaire.

☞ La fosse toutes eaux sera-t-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? Oui Non

☞ Est-il prévu un préfiltre (facultatif) ? Oui Non

Précisez le volume s'il n'est pas incorporé dans la fosse toutes eaux :litres

Une ventilation secondaire (\varnothing 100 mm) branchée entre la fosse toutes eaux et le traitement doit être installée. Cette ventilation doit remonter obligatoirement au-dessus du toit.

2- Dispositif de traitement :

Le choix du dispositif de traitement dépend de la nature du sol de la parcelle. Pour les sols analysés comme très perméables à perméables, une filière d'infiltration pourra être mise en place. En revanche, pour les sols peu perméables, une filière drainée pourra être mise en place.

☞ Les filières d'infiltration

Ce type de filières n'implique pas de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Filière dimensionnement

- Tranchées d'épandage - Nombre de tranchées : ... Longueur totale des tranchées :
- Ou Lit d'épandage – Surface :m²
- Ou Lit filtrant non drainé à flux vertical – Surface :m²
- Ou Tertre d'infiltration – Surface :m²

☞ Les filières drainées

Ce type de filières implique un rejet d'effluents traités vers un exutoire en continuité avec le milieu hydraulique superficiel.

Filière dimensionnement

- Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de sable – Surface :m²
- Ou Lit filtrant drainé à flux horizontal – Surface :m²
- Ou Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolite – Surface :m²
- Ou Autres :

- Le rejet des effluents jusqu'à l'exutoire nécessite-t-il l'utilisation d'une pompe de relevage ? Oui Non
- Préciser le type d'exutoire prévu pour le rejet : Fossé Ruisseau Autres :
- L'exutoire, en continuité du milieu hydraulique superficiel, prévu pour le rejet des effluents traités vous appartient-il ? Oui Non*
- * Si non, joindre une autorisation de rejet écrite du gestionnaire ou du propriétaire.
- Êtes-vous obligé de traverser une parcelle qui ne vous appartient pas pour acheminer vos eaux usées jusqu'à l'exutoire ? Oui* Non

* Si oui, joindre une autorisation de passage écrite du gestionnaire ou du propriétaire.

Distance minimale du traitement :

- Par rapport à l'habitation :
- Par rapport aux limites de parcelles :
- Par rapport aux arbres :

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET :

Pièce à joindre obligatoirement au dossier :

- ☞ Un extrait cadastral situant la parcelle à l'échelle de la commune Oui Non
- ☞ L'étude de définition de la filière d'assainissement autonome comprenant :
 - Une étude de sol à la parcelle :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| ✓ Sondage(s) à la tarière | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ✓ Test(s) de perméabilité | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ✓ Tranchée ou horizon pédologique | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ➤ Une évaluation des contraintes topographiques (pente, poste de relevage) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ➤ La description et le dimensionnement de la filière : | | |
| ✓ Le prétraitement | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ✓ Le traitement | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ✓ Le système d'évacuation, le cas échéant, après traitement | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ☞ Le plan de l'habitation (si existant) ou la liste des pièces de l'habitation | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ☞ Le plan de masse du projet d'assainissement à l'échelle 1/200 ou 1/500 | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ➤ L'immeuble | | |
| ➤ La sortie des eaux usées de l'immeuble | | |
| ➤ L'emplacement d'évacuation des eaux pluviales | | |
| ➤ Le prétraitement et la ventilation associée | | |
| ➤ Le traitement | | |
| ➤ Le rejet des eaux traitées (le cas échéant) | | |
| ➤ Toute surface imperméabilisée existante (terrasse, cour bitumées, ...) | | |
| ➤ Les voies de passage des véhicules | | |
| ➤ Les bâtiments annexes | | |
| ➤ Les puits, captages, sources utilisées pour l'alimentation humaine et situés à proximité de la parcelle | | |
| ➤ Tout cours d'eau, fossé mare, ... | | |
| ☞ Le plan en coupe (profil en long) sur lequel seront reportés | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ➤ La ligne cotée du terrain naturel | | |
| ➤ La ligne cotée des fils d'eau | | |
| ➤ Les dimensions de chaque ouvrage | | |
| ☞ Les autorisations si nécessaires (rejet, dérogations, ...) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ☞ Le formulaire de définition dûment complété | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

LE SUIVI DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX :

En plus du contrôle de conception, la Communauté de communes « des Bertranges à la Nièvre » assure le contrôle de la réalisation de l'installation à l'issue duquel sera délivré un avis de bonne exécution, portant notamment sur deux points :

- Vérification de la réalisation réglementaire de la filière
- Vérification de la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre

Ce service, réalisé par la société SRA SAVAC est soumis à redevance et sera facturé de façon forfaitaire, après la fin des travaux, au propriétaire de l'immeuble.

Le montant de cette redevance, voté par le Conseil communautaire du 08 avril 2015, sera de 216 € TTC pour les installations neuves (création ou modification d'une habitation) ou réhabilitées (habitations existantes).

Rappel des obligations du propriétaire :

- Ne réaliser l'installation d'assainissement non collectif qu'après réception d'un avis favorable délivré par la Communauté de communes « des Bertranges à la Nièvre » sur ce projet
- Présenter le rapport du SPANC relatif au projet à l'installateur du dispositif
- Afin de pouvoir réaliser le contrôle, la SRA SAVAC devra être averti au moins trois jours avant le début des travaux
- Ne recouvrir l'installation qu'après les visites de contrôle de bonne exécution des travaux

ENTRETIEN DE L'INSTALLATION :

Rappel des obligations du propriétaire :

- Assurer le bon fonctionnement de son installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien
- Laisser le libre accès des tampons de visite lors des prochaines visites de contrôle de bon fonctionnement

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE :

Je soussigné(e)

- Reconnais avoir pris connaissance de mes responsabilités en ce qui concerne la conception, la réalisation et l'entretien de mon dispositif d'assainissement non collectif
- M'engage à m'acquitter de la redevance forfaitaire

Fait à Le

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)

Signature et cachet :

Informations complémentaires

Coordonnées de l'installateur :

Nom :

Adresse :

AVIS DU SERVICE DE CONTRÔLE

Avis favorable

Avis favorable avec réserve

Avis défavorable

Commentaires :

Fait à :

Le :/...../.....

Nom et signature du contrôleur :